



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Vin et viticulture

Question écrite n° 6250

### Texte de la question

M. Jean-Marie Andre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur l'homogeneite dans la categorie des vins VQPRD, fortement alteree par le laxisme de certains pays membres de la Communaute economique europeenne. Certains pays ont vu dans la creation de ces vins un moyen propre a soustraire des producteurs a leurs obligations, la distillation obligatoire par exemple. A contrario, les AOC et VDQS francais ont un systeme reglementaire national rigoureux. Il lui demande s'il entend solliciter au sein du conseil la mise en place d'un controle reel par la commission correspondant aux exigences de qualite de cette categorie de vins.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appele l'attention du ministere de l'agriculture et de la peche sur les carences de l'actuelle organisation commune du marche du vin (OCM) qui ont permis l'apparition de vins de qualite produits dans une region determinee (VQPRD) trop heterogenes et soustraits aux mecanismes d'intervention applicables aux seuls vins de table, alors que certains d'entre eux s'en rapprochent considerablement. Cette situation, dommageable a terme pour tous les vins de qualite, particulierement pour les AOC et VDQS francais, a conduit le gouvernement francais a demander, dans le cadre de la reforme de l'OCM viti-vinicole qui s'engage, que les conditions de production des VQPRD soient mieux definies et que, notamment, un rendement maximum communautaire soit fixe. En effet, la preoccupation du gouvernement francais est de preserver la notoriete sur le marche international des vins de qualite, de renforcer leur capacite a conquerir des parts de marche dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6250

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 1993, page 3267

**Réponse publiée le :** 15 août 1994, page 4138